



DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

SERVICE CONCERNÉ FINANCES / MARCHÉS PUBLICS

2025DEL49 VERSEMENT DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS 2025_4

Le 15 décembre 2025 à 19h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Juéry légalement convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni en salle du conseil municipal sous la présidence de David DONNEZ le Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 18
- Votants : 22

Secrétaire de séance : Thierry CAYRE

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Nathalie COUVREUR, Patricia RAINESON, Laurence GAVALADA, Béatrice FARIZON, Michel SALOMON, Murielle COUPLET, Georges MASSON, Patrick SIRVEN

Membres excusés qui ont donné pourvoir :

Dalila GHODBANE pourvoit à Didier BUONGIORNO
Camille DEMAZURE donne pourvoir à Jean-Marc SOULAGES
Marie-Christine VABRE donne pourvoir à Laurence GAVALADA
Vincent MARTY donne pourvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO

Membre(s) absent(s) :

Béatrice ALAUX, Emilie DELPOUX, Christophe TAUZIN, Patrick GARNIER, Patrick MARIE, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

Le quorum est atteint.

Il est rappelé que le dynamisme de la vie associative est une des richesses de la vie locale et contribue au développement éducatif, culturel, social et sportif des habitants.

Aussi, afin de soutenir et d'aider les associations, vecteurs d'intégration, de mixité et de cohésion sociales, la ville de Saint-Juéry accorde des subventions aux associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général.

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de la vie associative, en plus des subventions de fonctionnement versées à certaines associations, la ville souhaite pouvoir verser des subventions pour un projet ou évènement spécifique à certaines associations qui en font la demande.

Il est proposé d'octroyer aux associations suivantes, les subventions ci-après :

Nom de l'association	Evènement/Projet	Montant de la subvention
Compagnie Alchymère	Anniversaire des 20 ans les 7 au 10 novembre	4000 €
Pétanque Saint Juérienne	Concours 12h par équipe le 13 décembre	300 €
Clio Occitanie	Rallye associatif	250 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- ATTRIBUE les subventions exceptionnelles pour un projet ou évènement spécifique aux associations citées précédemment.

A l'unanimité des membres présents

Le maire,

David DONNEZ

Le secrétaire de séance

Thierry CAYRE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr